

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 18 JUIN 2018

L'ILR PRÉSENTE L'ÉTUDE DES TARIFS DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU LUXEMBOURG - 2018

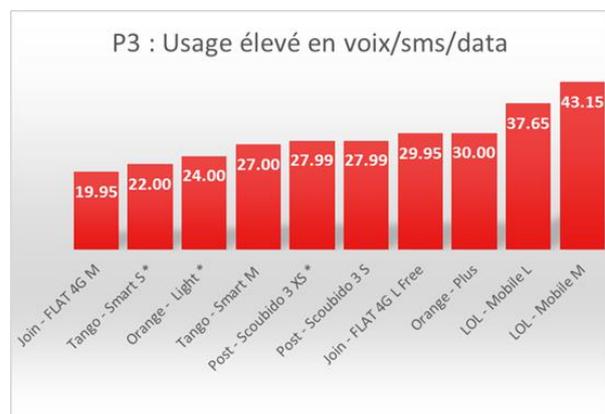
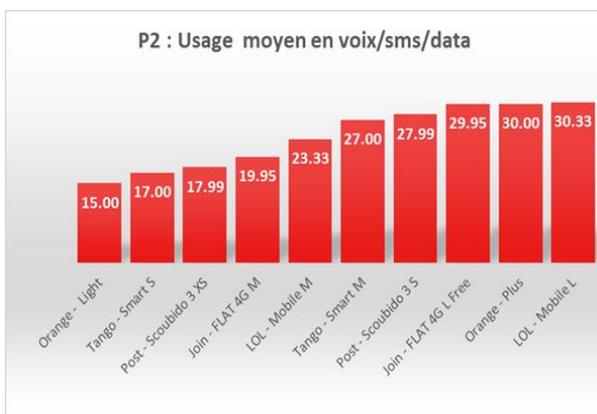
Le service Statistiques et Veille des Marchés de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) publie l'étude des tarifs des services de télécommunications au Luxembourg qui présente un état descriptif des tarifs des offres de services mobiles et d'accès Internet fixe proposées par les prestataires de services sur le marché de détail luxembourgeois début 2018.

L'étude des tarifs des services de télécommunications au Luxembourg a pour objectif de présenter de manière synthétique et transparente les coûts des offres de services mobiles (voix, sms, Internet mobile) ainsi que les coûts des offres groupées de services d'accès Internet fixe les moins chères pour chacun des profils de consommation préalablement définis par l'Institut.

Les résultats de l'étude sont établis suivant la méthodologie définie par l'Institut qui consiste à déterminer les coûts mensuels de chacune des offres consultées par profil de consommation, puis à sélectionner les offres les moins chères pour chacun de ces profils.

Concernant les services mobiles, cinq profils de consommation incluant les appels, sms et Internet mobile ont été déterminés selon un niveau d'usage variant de faible à très intensif.

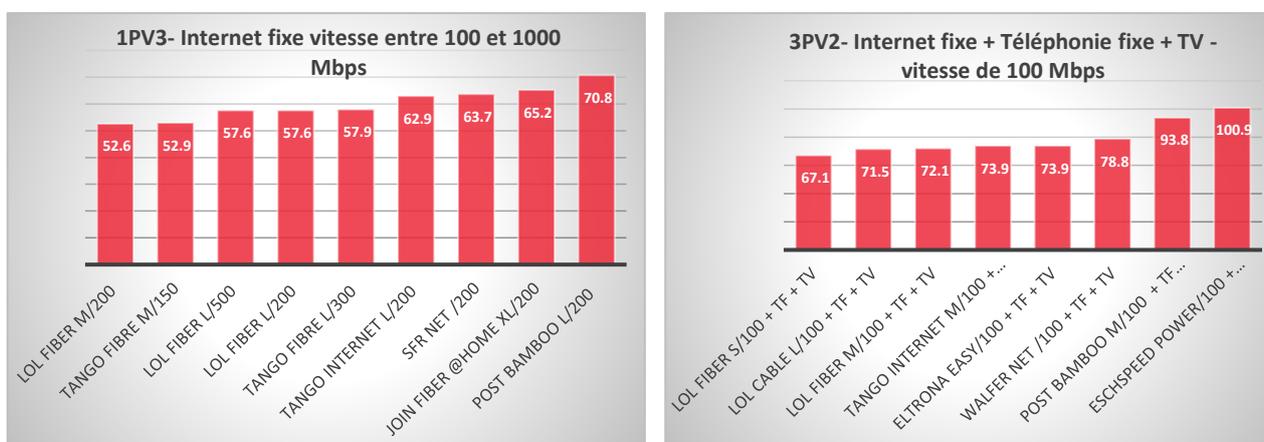
À titre d'exemple, les deux graphiques suivants présentent les offres les moins chères pour deux profils de consommation de services mobiles.



Le profil de consommation P2 est caractérisé par un niveau moyen de communications incluant de l'Internet mobile de 1,25GB et le profil de consommation P3 qui est caractérisé par un niveau élevé de communications incluant de l'Internet mobile de 2,5GB. Ce profil correspond à l'usage moyen du consommateur luxembourgeois selon les statistiques établies par l'Institut.

Concernant les offres groupées d'accès Internet fixe, l'étude documente les coûts d'accès Internet fixe groupés suivant les combinaisons courantes, le Single Play « 1P » pour l'accès Internet fixe seul, le Dual Play « 2P » pour l'accès Internet fixe groupé à la téléphonie fixe, le Triple Play « 3P » pour l'accès à Internet fixe groupé à la téléphonie fixe et la télévision et enfin, le Quadruple Play « 4P » pour les offres groupées de quatre services (incluant un abonnement aux services mobiles).

À titre d'exemple, les deux graphiques suivants présentent les offres les moins chères pour deux profils de consommation de services d'accès Internet fixe en Single Play et Triple Play (Internet fixe/Téléphonie fixe/Télévision) pour les vitesses descendantes respectivement de « V3 » supérieures à 100Mbps et inférieures à 1000Mbps et « V2 » égales à 100 Mbps.



Les résultats reflètent la situation du marché de détail des services de télécommunications début 2018, laquelle est susceptible d'évoluer rapidement étant donné le dynamisme du marché des télécommunications. L'étude est précédée d'une synthèse des résultats.

Les documents peuvent être consultés sous le lien suivant dans la sous-rubrique « *Enquêtes* » :

<https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Communications-electroniques/Statistiques/Rapports>

Contact Presse Maïa Nicté Mazariegos **Tél.** (+352) 28 228 555
presse@ilr.lu

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.